



DIPLOME

-Vu la loi n° 73-2000 du 25 juillet 2000, relative à l'enseignement supérieur privé, ainsi que l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété, notamment la loi n° 59-2008 datant du 4 Aout 2008.
-Vu le décret n° 2000-2124 du 25 Septembre 2000, fixant les critères et les procédures de la reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur,
-Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur du 12 Novembre 2001 portant octroi d'autorisation en vue de la création de l'École Supérieure Privée de Technologie et de Management (SUPTECH), ainsi que l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété, notamment l'arrêté datant du 01 Octobre 2010.
-Vu le procès verbal des délibérations du jury en date du **24/07/2020**, attestant que l'intéressé(e) remplit les conditions requises pour l'attribution du diplôme

Il est décerné le : **DIPLOME NATIONAL D'INGÉNIEUR EN INFORMATIQUE**
Spécialité : **Génie Informatique**

Mention : **Assez Bien**

Session : **Juillet 2020**

à Mr, Melle, Mme : **HERMASSI Cheima**

Né (e) le : **23/10/1979**

à : **Feriana**

CIN/Passeport n° : **06367725**

Nationalité : **Tunisienne**

Cachet Sec

Fait à Tunis le **30/07/2020**
LE DIRECTEUR
de L'École Supérieure Privée
de Technologie et de Management
Dr. CHEMAM Mohamed Naceur



N°: **ING.GI 19/20 004**

NB : Ce Diplôme n'est délivré qu'une seule fois